

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF

RÈGLEMENT NUMÉRO 13-2026

Règlement abrogeant le règlement numéro 09-2019 « Règlement décrétant une dépense de 195 000 \$ et un emprunt de 195 000 \$ pour la construction d'un abri pour les diverses machineries des travaux publics »

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, M.R.C. de Portneuf, tenue le _____, à 19 heures, au 20, rue Saint-Georges, à laquelle étaient présents :

Sous la présidence de Monsieur Alexandre Dostie, maire.

Les conseillers :

Monsieur Martial Leclerc
Madame Lise Julien
Monsieur Bertrand Thibaudeau
Monsieur Mathias Piché
Monsieur Denys Leclerc
Madame Karina Bélanger

Tous membres du conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile est régie par la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 09-2019, intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 195 000 \$ et un emprunt de 195 000 \$ pour la construction d'un abri pour les diverses machineries des travaux publics* », a été adopté le 11 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du garage municipal réalisé en 2024-2025 permet désormais d'accueillir les diverses machineries, rendant ainsi inutile la construction d'un abri supplémentaire à cette fin ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement n'a pas été réalisé, aucun emprunt n'a été contracté et qu'aucune dépense n'a été engagée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 13 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 13 juillet 2026;

Sur la proposition de _____, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement portant le numéro 13-2026 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 Abrogation

Le règlement numéro 09-2019 est abrogé à toutes fins que de droit.

Article 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



ADOPTÉ À SAINT-BASILE, LE _____ 2026.

Alexandre Dostie, maire

Manon Jobin, greffière-trésorière

Avis de motion	13 juillet 2026
Dépôt du projet de règlement	13 juillet 2026
Adoption règlement	
Avis public entrée en vigueur	

PROJET